

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES DES DOCTORANTS (RENTREE 2018)

Au sein de la Direction Recherche, International, Valorisation et Ecoles Doctorales, les inscriptions administratives sont gérées par le service gestion administrative des doctorants du pôle Institut de Formation Doctorale (IFD).

- **1^{ère} inscription en doctorat à Paris Descartes** : Dès transmission du dossier pédagogique complet du candidat par l'Ecole Doctorale, l'IFD envoie **un mail indiquant la procédure à suivre au futur doctorant**.
Date limite de réception des dossiers pédagogiques par l'IFD : **le 19 octobre 2018**.
- **Réinscription en 2^{ème} et 3^{ème} année : EXCLUSIVEMENT** en « ligne » après réception par le service gestion administrative des doctorants de la liste des doctorants autorisés à se réinscrire, transmise par l'Ecole Doctorale.
Date limite des réinscriptions administratives : **le 12 octobre 2018**. *Au-delà, le doctorant sera considéré comme démissionnaire.*
- **Réinscription en année dérogatoire** : suivre la procédure indiquée sur le site de l'Institut de Formation Doctorale : <http://ecoledoctorales.parisdescartes.fr/Inscription-et-soutenance-de-these/Inscription-en-doctorat>
Les demandes de dérogations doivent parvenir sous couvert de l'Ecole Doctorale au service gestion administrative des doctorants de l'IFD, **dès le mois de juillet, pour réinscription avant le 28 septembre 2018**.

Important : L'inscription administrative est entièrement dématérialisée (démarches et paiement en ligne). La carte d'étudiant et ses annexes (certificat de scolarité, reçu de paiement, etc.) seront délivrés une fois l'inscription finalisée. Les doctorants seront contactés lorsque que ces documents seront disponibles.

Calendrier des inscriptions administratives INSTITUT DE FORMATION DOCTORALE

JUILLET 2018

Du Lundi 09 juillet au Vendredi 20 juillet 2018

L'IFD sera fermé au Public, pour la période estivale, à compter du vendredi 20 juillet 2018 à 15h00.

ATTENTION : L'application « inscriptions en ligne » ne sera pas accessible durant l'été.

SEPTEMBRE – OCTOBRE 2018

Du 03 septembre au 26 octobre 2018

A compter du 29 octobre 2018, **seules les situations exceptionnelles seront traitées par l'IFD**.